

« L'art de la meunerie et l'art de la boulangerie sont deux honorables métiers : ce sont eux qui préparent la matière pour nourrir les hommes.  
« Ces deux métiers sont donc étroitement liés »...

(Référence page 121 du livre).

... « Il nous indique, un moulin qu'on met en marche le matin et qui va d'un bon train jusqu'au soir, quoique alimenté avec le même blé, change trois fois dans le courant de la journée la qualité de la farine produite, qui est plus ou moins bonne.

1<sup>o</sup>) Le matin à pierre froide, on obtient une première qualité.  
2<sup>o</sup>) au milieu de la journée, lorsque la pierre est à un degré moyen de chaleur, on en obtient une seconde,  
3<sup>o</sup>) le soir, quand la pierre est trop échauffée, on en obtient une troisième, la meilleure farine, à notre avis, est celle obtenue avec la pierre à chaleur moyenne. En effet cette farine est moelleuse et granuleuse en même temps, garde sa force et sa blancheur.  
Le déchet est réduit à sa plus petite proportion.

Avec la pierre froide, lorsqu'il gèle surtout, on obtient une farine qui, naturellement n'a ni force ni blancheur ; on a moins de déchet, moins de son par chaque qualité de blé.

Enfin, quand la pierre est échauffée par le frottement, la farine obtenue est molle, foulée, graisseuse, non granuleuse, et n'a ni force ni blancheur ; on obtient en outre un fort déchet et une plus grande quantité de son.

Seulement, dans ce cas, le meunier doit chercher autant qu'il le peut, de faire moudre le blé tendre le matin quand la pierre est froide ; le blé ordinaire, le blé saissette, etc..., doivent se moudre au milieu de la journée, lorsque les pierres ont un degré de chaleur moyen ; et le blé dur, il doit le faire moudre le soir quand les pierres sont échauffées. Alors, dans ces conditions, les trois qualités de farines différentes sont toutes bonnes, bien liées chacune par leur qualité, et le gros son et le petit son sont propres, très légers, bien dépouillés. Par ce moyen les trois sortes de farines sont toutes bonnes pour fournir bon rendement aux fabricants et aux boulanger et bon profit aux consommateurs.

Voici donc une remarque digne d'attention et bonne à mettre en pratique »...

(Référence : page 206/207/208 du livre).

C'est Jacques-Pilippe CHIRON m'a-t-on dit, qui aurait adapté le premier, directement au moulin, un système monté avec des fils de soie (car ne l'oubliions pas, notre région possédait un grand nombre de filatures et... de vers à soie), pour obtenir un tamis.

Mais malheureusement il n'aurait jamais fait breveté son invention.

Néanmoins son livre indique, J.-P. CHIRON, muni de cinq brevets d'invention différents.

Alors, la curiosité aidant... et pour mieux pour faire connaître l'histoire de PUJAUT et des PUJAULINS ;

Par courrier du 10 MAI 1985, adressé aux services de « L'Institut National de la Propriété Industrielle, division des publications et de l'action Régionale de PARIS, il m'a été répondu :

« ...J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'une recherche effectuée au nom de CHIRON, dans les tables des brevets publiés en France de 1850 à 1895, établies par ordre alphabétique des noms de déposants, m'a permis de relever les références des brevets suivants :

Recherche effectuée de 1850 à 1895

CHIRON Jacques-Philippe (ex-meunier à PUJAUT)

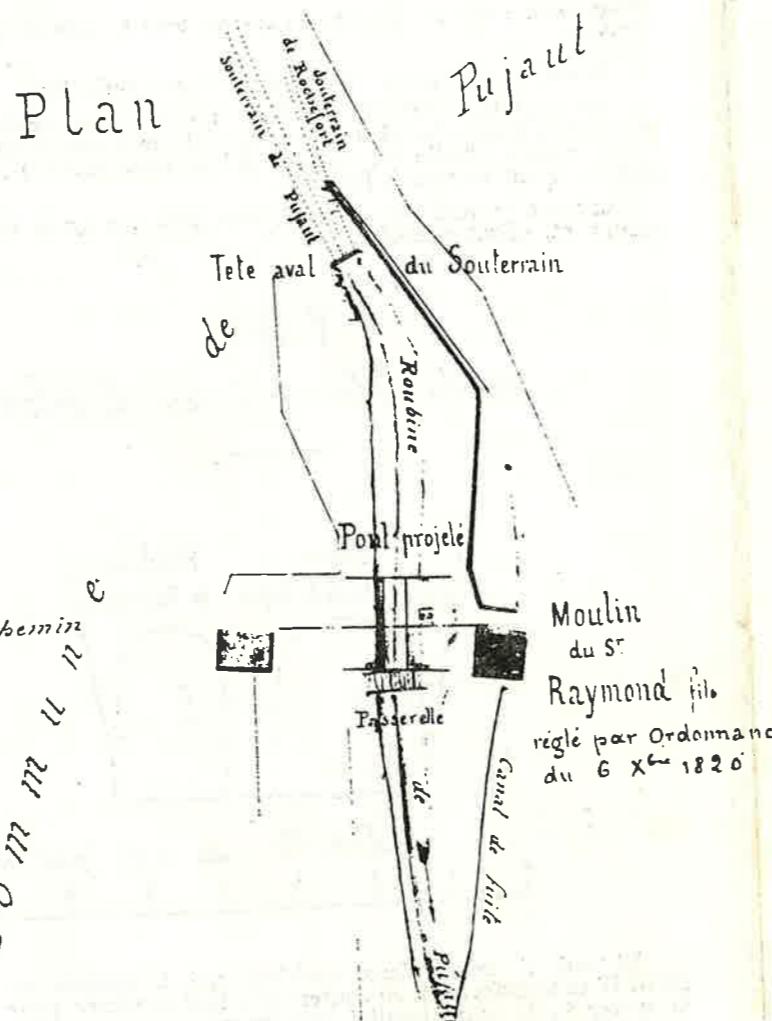
1856 - N° 29.214 brevet de 15 ans pris le 22 septembre par CHIRON tourneur à PUJAUT (Gard) - Appareil destiné à aider ou à remplacer, avec réduction de la force motrice, l'action du vent ou de l'eau dans le système des moulins à vent et des moulins à eau.

1859 - N° 39.769 brevet de 15 ans - 11 février - CHIRON à PUJAUT (Gard) - Appareil propre à réduire les forces motrices.

1861 - N° 48.705 brevet de 15 ans - 9 mars - CHIRON à ARAMON (Gard) - Appareil destiné à nettoyer le blé.

En parcourant, une à une, les pages de son livre, tout me laisse croire que les cinq brevets sont :

- 1<sup>o</sup>) Le nouveau blutage CHIRON dit blutoir à double diaphragme,
- 2<sup>o</sup>) soies du nouveau blutoir diviseur,
- 3<sup>o</sup>) conservation des soies par la pâte insecticide CHIRON,
- 4<sup>o</sup>) la laveuse CHIRON (afin d'obtenir une bonne préparation du blé),
- 5<sup>o</sup>) le nettoyeur CHIRON (afin d'obtenir un état complet de propreté, soit l'enlèvement des quelques brins de corps étrangers dont le lavage ne l'aurait pas suffisamment débarrassé).



1862 - N° 54.474 brevet de 15 ans - 13 juin - CHIRON à PUJAUT (Gard) - Système de blutoir de moulin dit blutoir à double diaphragme.

1867 - N° 78.656 - 11 décembre - CHIRON à PUJAUT (Gard) - Perfectionnement au système de blutoir de moulin dit blutoir à double diaphragme, pour lequel il a pris un brevet de 15 ans, le 13 juin 1862.

1868 - N° 79.297 - 10 février - CHIRON à PUJAUT (Gard) - Perfectionnement d'un volant à liquide propre à adapter aux moulins à farine et à toute usine.

1872 - N° 97.021 - 14 novembre - CHIRON à PUJAUT (Gard) - Appareil propre à laver le grain.

1877 - N° 97.753 - 19 janvier - Machine à mouvement perpétuel par la force centrifuge.

1880 - N° 116.456 - 21 février - Machine à laver le blé dite : laveuse - EDOUARD et CHIRON.

1885 - N° 165.414 - 27 octobre - CHIRON et ROCHE le premier à PUJAUT, le second à ROQUEMAURE (Gard) - Machine à laver le blé.

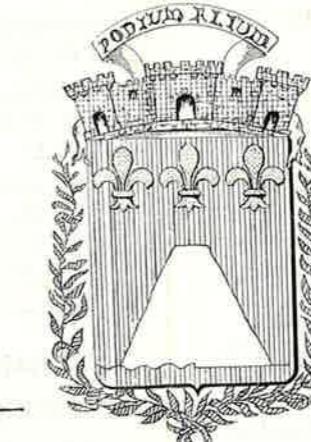
1889 - N° 197.193 - 3 avril - CHIRON - Robinet canelle à serrure.

1895 - N° 249.258 - 29 juillet - CHIRON - Contrôleur de sondes et de veilles.

Quelle fierté de savoir que PUJAUT fût le berceau de ce « Génie »...

Claudine LAURENT  
(Tous droits de reproduction réservés)

# LOU PIJOULEN



TRIMESTRIEL N° 8 - DECEMBRE 85

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

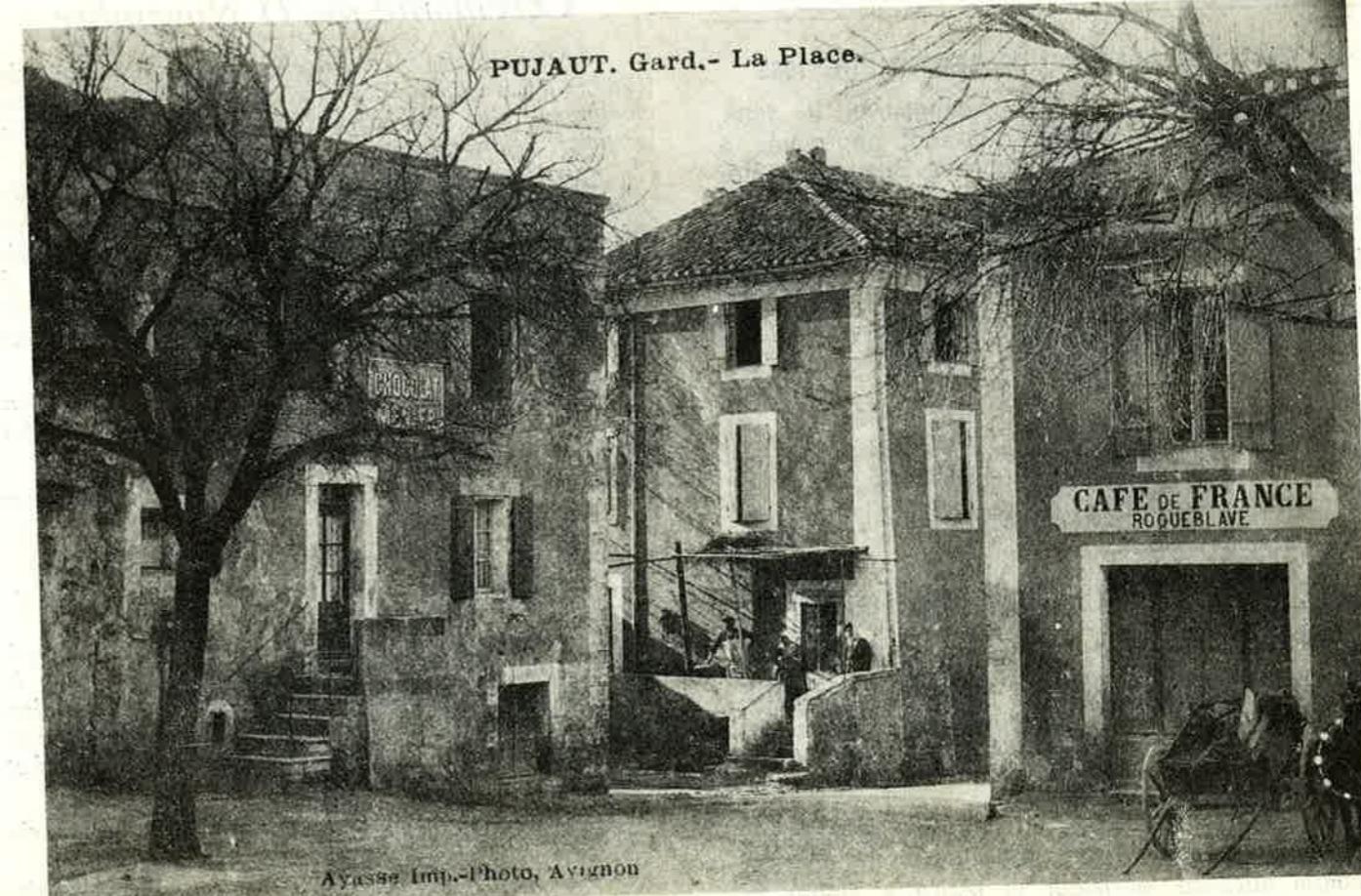
## EDITORIAL

L'année 1985 s'achève et le numéro 8 du PIJOULEN, sera chez vous avant les fêtes, vous pouvez suivre la vie de notre village et des associations qui l'animent.

Nous sommes heureux, en cette période de fêtes et souhaits, de vous présenter à tous nos vœux les meilleurs pour l'année 1986, en espérant pour vous tous, succès, bonheur et surtout une excellente santé qui conditionne la réussite devant les embûches qu'occasionne trop souvent la vie moderne.

## JOYEUX NOËL

VŒUX SINCÈRES pour 1986



PUJAUT. Gard.- La Place.

Ayasse Imp.-Photo, Avignon

# REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Le Procès-Verbal des délibérations est affiché en Mairie)

## EXTRAIT EN DATE DU 20 AOUT 1985

### GROUPE SCOLAIRE

**La construction de la 4<sup>e</sup> classe à l'école maternelle, pour accueillir les plus jeunes, est confiée après appel d'offres, restreint à l'Entreprise GAVAZZI pour un montant total des travaux de 308.378,26 F T.T.C.**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention du Conseil Général pour les constructions scolaires.

Lors des travaux en cours au groupe scolaire, dans le cadre des économies d'énergie, il s'est avéré nécessaire de remettre en état les couvre-joints extérieurs des portes-fenêtres et de traiter l'étanchéisation de l'ensemble des fenêtres. Le montant des travaux supplémentaires est de 22.125 F.

Dans le cadre des fonds scolaires départementaux, le Conseil Municipal accepte la proposition de Mme la Directrice de l'Ecole Maternelle, achat de panneaux et de contes en diapositives pour une somme de 900 F, et celle de M. le Directeur de l'Ecole Primaire pour l'achat d'un projecteur avec passe vue Diapos et Film pour une somme de 1.670 F.

### OPERATION LAVOIRS

La Commune envisage, sous réserve d'obtenir de l'Etat une subvention de confier à un maître d'œuvre architecte ou paysagiste, une étude ayant pour thème « PUJAUT, l'eau et l'enfant ».

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour faire une préétude, pour une mise en valeur des fontaines.

## EXTRAIT EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1985

Après lecture du Compte Administratif de 1984, et du Compte de Gestion qui sont approuvés à l'unanimité, M. le Maire présente le Budget supplémentaire : Exercice 1985.

La Balance s'établit comme suit :

Dépenses ..... 7.118.529

— Dépenses de Fonctionnement 1.875.384

— Dépenses d'Investissement 5.243.154

Recettes ..... 7.118.529

— Recettes de Fonctionnement 1.875.384

— Recettes d'Investissement 5.243.145

Le Budget supplémentaire est approuvé à l'unanimité.

### Vote des Subventions

Les subventions sont reconduites dans l'ensemble. La subvention du Bureau d'Aide sociale est portée à 22.000 F.

### PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve le plan d'occupation des Sols de la Commune.

### INFORMATIQUE POUR TOUS

La Commune doit recevoir plusieurs ordinateurs, actuellement un seul a été réceptionné. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la

convention entre l'Etat et la Commune pour l'utilisation de ces appareils.

Monsieur le Maire, est autorisé, par ailleurs, à signer différentes conventions pour le recrutement de T.U.C. :

- un agent, pour assurer l'animation à l'école maternelle, dans la nouvelle classe ouverte aux petits,
- un agent pour assurer la propreté du village.

## EXTRAIT EN DATE DU 25 NOVEMBRE 1985

### LES BONNELLES

Chaque Conseiller a pu prendre connaissance des propositions envoyées par les services préfectoraux pour un rattachement des Bonnelles à SAUVE-TERRER. Aucun schéma proposé n'est réalisable, il est à noter par ailleurs qu'il n'est pas tenu compte du préjudice moral causé aux habitants de ces quartiers qui sont Pujaulains et qui veulent le rester, et que d'autre part, aucune compensation n'est faite en ce qui concerne la superficie perdue et la diminution du nombre d'habitants.

### LES PEINTURES A L'EGLISE

L'école de Châteaurenard est venue sur place afin d'étudier les travaux à effectuer. Ces travaux qui pourront débuter dans le premier trimestre de 1986 et qui dureront certainement trois bonnes années.

## Cérémonie du 11 Novembre

La température plutôt fraîche de ce lundi 11 novembre 1985, n'a pas empêché les habitants de PUJAUT, de venir nombreux, plus nombreux que l'année dernière, pour participer à la traditionnelle cérémonie du souvenir.

Cérémonie pourtant très sobre, mais d'autant plus émouvante dans sa simplicité : fleurs déposées au pied du monument aux morts, au nom de différentes associations, drapeaux inclinés, chants des enfants, minute de silence voilà l'hommage que notre village rend annuellement aux héros et victimes de la grande guerre, mais aussi de tous les conflits.

Notre municipalité, remercie tous ceux qui se sont associés à cette manifestation, espérons que l'année prochaine, nous serons plus nombreux encore.

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDE DES IRRIGATIONS DE LA REGION DE PUJAUT

En accord avec la Direction départementale de l'Agriculture et la Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas-Rhône et du Languedoc, des réunions d'information seront organisées en cours d'année dans les différentes mairies de Pujaut, Sauveterre, Saze, Rochefort-du-Gard et Roquemaure.

Toutes personnes intéressées peuvent s'informer auprès de la Mairie de Pujaut.

La Présidente,  
Sylvie VENDRAN.

### GENERALITES :

## LES MOULINS A EAU

La forme de moulin à eau, connu en ILLYRIE dès le II<sup>e</sup> siècle avant J.-C., se répand surtout en Occident à l'époque féodale, mais ses applications se font alors de plus en plus nombreuses (moulins à blé, huile, bière, chanvre, pastel, tan, foulon, papier...).

L'homme est stimulé par son désir d'employer le mieux possible l'énergie fournie par les cours d'eau et le vent ; l'homme médiéval s'intéresse aux transformations réciproques des mouvements continus et alternatifs.

(REFERENCE : Histoire générale des sciences tome 1 - Médiathèque Céccano).

Revenons au temps des moulins à eau pujaulins...

Sur tout le territoire de PUJAUT, il existe bon nombre de moulins à eau. Certains prévus spécialement pour l'huile — dit moulin d'huile —, d'autres prévus pour moudre les graines — dit moulin à farine —.

Lorsque le vent est absent il faut bien que grain soit moulu, et, olives pressées.

Les moulins à eau prennent ainsi le relais des moulins à vent, alors en sommeil.

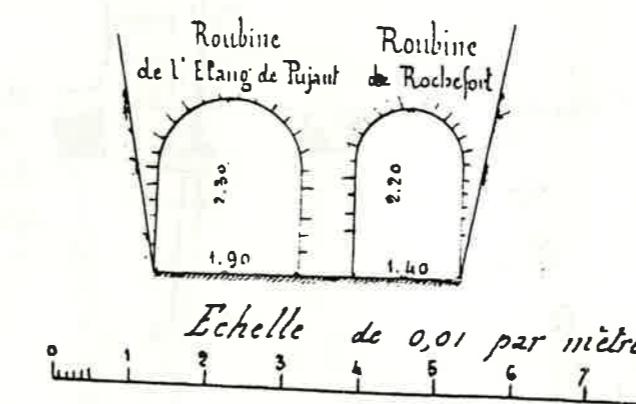
Mais le vent n'est pas seul en cause pour que les moulins à vent restent inertes.

En effet, dans un courrier du 3 avril 1859 émanant de Mr CHIRON à Monsieur le Préfet du Gard, il est dit... « Les soussignés CHIRON Frères, propriétaires du moulin à vent de la commune de PUJAUT, ont l'honneur de vous exposer, qu'aujourd'hui, les habitants se sont désabusés de ces sortes de moulins, à rapport au lavage du blé, et se sont abonnés aux moulins à eau.

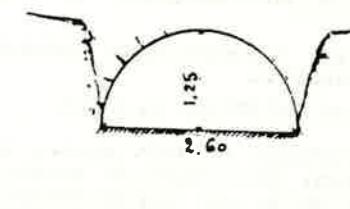
Nous vous demandons, Monsieur le Préfet, de nous autoriser à construire un moulin à eau à une propriété que nous possérons au quartier de LAURIAU. Le dit moulin sera mû par l'eau de la roubine des Chartreux qui longe notre propriété sans porter aucun préjudice aux propriétaires en amont ni en aval, puisque les eaux à la sortie du rouage rentreront dans leur lit naturel »... (Réf. : 7 S 484 - Archives Départementales du Gard).

Tous les moulins pujaulins, exception du Moulin d'où l'Èbre, fonctionnent grâce aux eaux de la roubine de l'étang desséché et à celles de la roubine du Grès, réunies.

### Profil de la Tête aval du Souterrain



Pont établi sur la Roubine pour le passage du Chemin de Four à Pujaut.



...Il nous fait observer que pour arriver au vrai progrès et obtenir une véritable amélioration du pain, il faut :  
1<sup>o</sup>) L'intelligence de l'agriculteur pour obtenir du blé beau, bon et propre ;  
2<sup>o</sup>) Utiliser des pierres meulières de premier choix et bien tenues ;  
3<sup>o</sup>) Se servir d'une bonne bluterie, montée en rapport avec le travail de la meule ;  
4<sup>o</sup>) Employer du blé bien préparé, pas trop mouillé, propre et bien criblé ;  
5<sup>o</sup>) L'activité d'un ouvrier meunier, de premier ordre et de grand discernement ;  
6<sup>o</sup>) Les soins d'un ouvrier boulanger, également de premier ordre, ardent travailleur et sachant bien pétrir ;  
7<sup>o</sup>) Bonne gestion du four qui doit être bien conduit par un maître-boulanger intelligent et dirigeant la cuisson du pain par lui-même.

...Tous les arts destinés à la fabrication du pain paraissent simples, mais ce n'est absolument qu'en apparence. (Référence : Page 13 du livre).

Il nous précise également que le blutage des farines est un des points principaux d'où dépendent la fortune ou la ruine d'un meunier.

...Les boulanger qui exploitent un moulin pour la fabrication des farines ou qui font fabriquer leur blé au meunier à façon, ne doivent pas oublier qu'il est de leur intérêt, de l'intérêt d'une bonne fabrication et de l'intérêt général d'apporter le plus de soin dans la fabrication.

## LE KARATÉ un sport pour tous

Le karaté est un art martial Japonais qui utilise les possibilités naturelles de l'homme. C'est une technique de combat basée sur une méthode d'attaque et de défense avec les armes naturelles du corps : poing, main, genou, pied, etc. ; le nom de karaté provient d'ailleurs du mot « KARA » qui signifie « Viole » et « Te » la « MAIN ».

Il est un des arts martiaux dont le but est de donner aux pratiquants (quel qu'il soit), la possibilité de vaincre d'une manière quasi certaine un ennemi en combat réel. A notre époque, nous n'avons bien sûr plus besoin de nous battre pour survivre, les buts ont évolué, et correspondent aux besoins actuels de notre société.

C'est ainsi que le Karaté est devenu de plus en plus populaire, non seulement au Japon, où il fait partie du programme d'éducation physique dans les écoles, mais aussi en Amérique et en Europe.

L'intérêt qu'il suscite provient du fait que chacun y trouve une réponse à ses préoccupations propres.

Pour les uns, l'intérêt sera d'apprendre une technique de combat avec un large éventail de techniques de défenses et d'attaques efficaces et décisives.

## LA POUPÉE

*Voici les fêtes qui approchent,  
une semaine avant NOËL,  
Je flânais dans les grands magasins,  
J'admirais les merveilleux rayons de jouets,  
sans le vouloir j'ai assisté  
à une conversation qui m'a beaucoup peinée,  
Une grand-mère, vêtue modestement,  
tenait par la main une petite fille  
mignonne gentille,  
elle devait avoir de quatre à cinq ans.  
Elle était blonde comme les blés dorés,  
sur son jolie visage un rayon de soleil,  
dans ses grands yeux un coin du ciel.  
Elle disait de sa petite voix caline,  
« grand-mère achète-moi une poupée ;  
je sais qu'elles sont chères, c'est vrai.  
Je la désire tellement, depuis si longtemps ».   
Et la grand-mère dans les transes répondait :  
« tu sais, ma chérie, nous n'avons pas les moyens ».   
Pour une petite fille qui ne sait rien, les moyens  
pour elle, c'est du latin.  
et la fillette obstinée, de sa petite voix répétait :*

*« grand-mère achète-moi une poupée ;  
Puisque maman est au paradis, écris-lui !  
qu'elle demande au petit Jésus  
puisque il doit venir dans pas longtemps,  
pour la fête des petits enfants,  
qu'il me l'apporte en venant,  
de préférence le matin de Noël  
pour que mes petits souliers soient garnis  
comme tous les autres petits ».   
A ces mots, mon cœur a éclaté d'émotion,  
et j'ai choisi la plus belle du rayon.  
J'ai pris la petite fille par la main  
je lui ai tendu la poupée tant désirée.  
Elle a hésité un moment c'est certain,  
« prends-la, c'est papa Noël qui te l'envoie ».   
pendant un long moment, ses grand yeux bleus  
ont fixé les miens,  
J'ai vu dans son regard un immense bonheur.  
et, de sa petite voix de crécelle,  
elle m'a dit « Madame, tu es... tu es... beaucoup...  
beaucoup... belle. »   
Et dans les yeux de la bonne grand-mère  
Une ardente prière.*

Henriette VERDIER

## HOMMAGE A LA VIERGE

*A la tombée du jour  
les projecteurs lumineux  
Eclairent ton beau visage,  
Chez nous tu es Reine  
La Madone qu'on prie  
Divine Vierge Marie...  
Tes anges fidèles te tiennent compagnie,  
Sous la voûte étoilée tu domines la plaine.  
Toi qui fût Mère, Oh Vierge souveraine,  
Tu veilles sur l'enfant, qui a perdu la sienne.*

*Sur le petit agneau, égaré dans la nuit,  
Sur la frèle hirondelle qui a perdu son nid,  
Les pauvres malheureux qui vivent dans la peine  
que bien souvent on oublie.  
Depuis plus de cent ans, tu veilles sur nos vies,  
tu veilles en toutes saisons,  
sur nos récoltes, nos vignes, nos moissons,  
sur nos arbres fruitiers en plaine floraison,  
sur notre beau village, qu'on aperçoit d'en haut  
Tu resteras toujours pour nous,  
— les enfants de PUJAUT —  
« LA VIERGE DU CHATEAU ».   
Henriette VERDIER*

Pour les autres, seulement une méthode de self-défense que l'on peut mettre facilement en pratique contre un ou plusieurs agresseurs.

D'autres y verront un sport de compétition où l'organisation et les règles d'arbitrages permettent à chacun de mettre en pratique et de tester l'efficacité de leur technique sans danger.

Le Karaté est aussi une recherche de la « voie », état mental supérieur que recherchent les philosophes et mystiques de tous temps. Car les entraînements développent aussi bien le corps que l'esprit. Il apprend la mesure, l'humilité, le respect de la vie, c'est le sens de tous les arts martiaux.

On peut aussi le pratiquer tout simplement comme une culture physique, c'est un sport très complet car il développe harmonieusement tous les muscles, la souplesse, et la résistance.

Pour toutes ces raisons, tout le monde, sauf avis médical, peut pratiquer le Karaté : hommes, femmes, enfants, personnes âgées.

Le Karaté propose une telle variété de formes d'entraînements qu'il s'en trouvera toujours une en accord avec l'état physiologique du pratiquant.

« LE KARATE, pensez-y ».

S. BONNEAU,  
Professeur de Karaté.

## Connaissez-vous les footballeurs, de votre Village ?

2 équipes Séniors vous sont présentées



### Debout :

ROUCHETTE  
AUGER  
CARDIEL  
LAURENT  
GAUTHIER  
PEYROL  
PLAULT  
PHILIPPE

### Assis :

ZONINO  
PEDROSA J.  
PETRONE  
RAMON  
AN



### Debout :

ZONINO  
CATELAN  
DEFREMONT J.-M.  
PEDROSA E.  
PLAULT  
ERIC  
ABATE

### Accroupis :

BLANCO  
VERRIER  
BLACHE P.  
HERAUD  
PLAULT  
GILLES

### Absents :

MM. SOUSSI (entraîneur) -  
FAUQUE - BLACHE - PATRICK - PIOA - RAMON D. -  
SOULIER A. - ROUX J.-P. -  
MAGRO - BANOS.

Tous ces joueurs  
font de leur mieux pour  
défendre les couleurs  
de leur club.



Le bon sens près de chez vous

# LES MOULINS PUJAULINS

## GENERALITES :

## LES MOULINS A VENT

Les hommes préhistoriques savaient écraser le grain avec des moyens primitifs (entre deux pierres, entre une pierre et un rouleau de bois dur).

De ces pierres sont nés le moulin antique à bras et la meule.

On employa d'abord la force de l'homme (esclaves), puis celle de l'animal (ânes, chevaux), à partir du VII<sup>e</sup> siècle, celle de l'eau, vers le XI<sup>e</sup> siècle, celle du vent.

Aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, les cylindres, la vapeur, puis l'électricité vont faire disparaître petit à petit tous ces moulins plus ou moins primitifs.

Malgré leur aspect si pacifique, du fait de leur situation (tel un observatoire), les moulins ont été mêlés aux plus terribles batailles.

— la bataille de VALMY (1792) a eu son moulin légendaire,  
— le moulin des ALLOUETTES servait de téléphone aux CHOUANS pendant la guerre de VENDEE,  
— le célèbre moulin de la GALETTE, à PARIS, portait les traces des boulets Russes de 1814,  
— le tragique moulin de LAFFAUX, a dominé la bataille du chemin des Dames au cours de la guerre de 1914-1918.

Réf. : BT N° 354. Archives départementales de Vaucluse - Médiathèque Ceccano.

Mais, ils sont si beaux ces moulins, qu'il y a toujours un peintre pour les peindre !!

Un auteur pour les chanter !!

Et un poète pour les flatter !!!

Nous avons connaissance que dans un temps lointain il existait sur le haut de notre colline deux moulins à vent.

Ils dominaient les vastes terres que l'étang desséché a « donné » à la Communauté de PUJAUT.

Le propriétaire de l'un, était M. CHIRON François André.

Suivant l'Etat des Sections (Arch. Dép. du Gard - Cadastre de 1837).

N° de plan 1014 - N° d'Ordre de la liste générale 448 - Lieu-dit « Les Travers ».

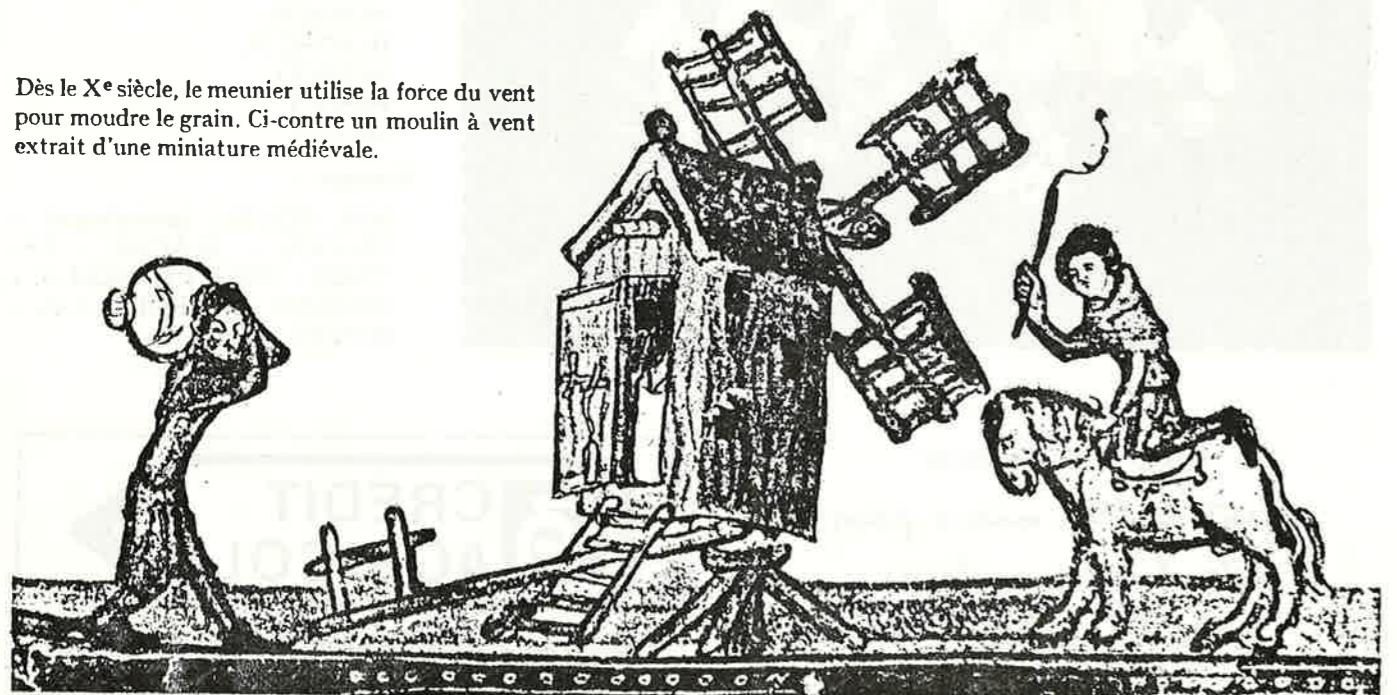
L'autre était de M. VHIRON Xavier Jean Joseph.

Suivant l'Etat des Sections (Arch. Dép. du Gard - Cadastre de 1837).

N° du plan 1015 - N° d'Ordre de la liste générale 481 - Lieu-dit « Les Travers ».

Un seul de ces moulins est encore là pour se faire admirer, à demi écroulé.

Dès le X<sup>e</sup> siècle, le meunier utilise la force du vent pour moudre le grain. Ci-contre un moulin à vent extrait d'une miniature médiévale.



Néanmoins, il est toujours utile. En effet, il a été déclaré point géodésique par le Ministère des Travaux Publics et Transports — service de l'Institut Géographique National — Arrêté n° 26.694.1.G.N. 2S, relatif à l'établissement d'une servitude de droit public, vu la loi du 6-7-1943 à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères et notamment les articles 1 et 3.

L'arrêté désigné ci-dessus a été établi à PARIS le 15 novembre 1945.

(Réf. : M. COULON Henri, propriétaire actuel). Et, de ce fait ne peut être reconstruit, n'y être démolir sans accord préalable des services précités.

Il est également porté sur les cartes d'Etat Major du Ministère des Armées.

Le deuxième, qui était situé au Nord-Est de celui existant, à l'angle du chemin du Moulin et du terrain de ballon, n'est plus.

Malheureusement, la famille CHIRON l'a détruit afin de pouvoir construire une remise à côté du moulin à eau créé quelques années auparavant — quartier de LAURIAU — et dont je vous parlerai plus loin dans mon texte.

Il faut noter que sur le cadastre, une section est intitulée « LES MOULINS ». Je pense que jadis, les premiers moulins de la commune devaient être là, cependant aucune trace ne prouve mes dires.

Nos aïeux, eux-mêmes, n'en ont connu aucun vestige, mais se souviennent de leur père disant... nous allons travailler au quartier des Moulins...

De nos jours, une légende subsiste : L'un des meuniers, dit-on, était un voleur, il ne restituait pas toute la farine moulu, et s'est ainsi que le diable s'est emparé du moulin.

Un jour, tout le moulin a été très étrangement détruit.

Les meules se sont retrouvées au quartier « des Molles ».

La velle, qui était les ailes, a été retrouvée au quartier « de la Velle ».

L'axe du moulin au quartier « des Moulins »...

Seules les pierres jonchaient le sol, et au fil du temps, une à une, elles disparaissent servant aux hommes à construire leurs espoirs... ailleurs.

## MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Correspondante : Mme TOGNETTI Juliette.

L'Action Sanitaire et Sociale se ruralise.

Voici une dizaine d'années la Mutualité Sociale Agricole du Gard créait l'A.M.P.A.F., Association d'Aide Ménagère pour personnes âgées et familles.

De nombreux organismes ont signé convention avec l'A.M.P.A.F., la D.A.S.S., la C.R.A.M., la C.A.F.

Depuis, les personnes âgées, les jeunes mères de famille peuvent prétendre à une aide en cas de besoin.

Les aides sont soumises à des conditions de ressources.

Un Comité local a été constitué, composé d'exploitants agricoles, de salariés agricoles et de ruraux, ces personnes donnent leur avis sur les différentes aides à accorder.

Compte tenu de la baisse des effectifs et de la faible proportion des agriculteurs dans les communes. Nous nous devons de nous associer, nous Mutualité Sociale Agricole avec d'autres partenaires décentralisés.

L'A.M.P.A.F. est l'exemple type de cette association entre les différents organismes. La Mutualité Sociale Agricole en assure la présidence et la Direction.

## L'INFORMATIQUE A L'ECOLE

L'avenir appartient à ceux qui souvent maîtrisent et exploitent les nouvelles technologies. Une des plus importantes, parce qu'elle intervient dans tous les procédés techniques, scientifiques ou administratifs, est l'informatique.

Il importe donc, que les générations montantes, soient très rapidement familiarisées avec ce nouvel outil. Pour cela, l'école est l'espace idéal. L'ambiance studieuse, ne peut être que favorable à l'acquisition de ces nouvelles disciplines.

D'autre part, le corps enseignant, dont le dévouement et la compétence ne sont plus à démontrer, fera, nous n'en doutons pas, tous les efforts nécessaires, pour permettre à nos élèves la meilleure approche possible du matériel informatique.

Mais, pour faire du bon travail, il faut aussi un environnement adapté, c'est-à-dire une salle convenablement aménagée. Ce lieu a été trouvé dans une pièce de l'immeuble Bourgues, récemment acquis. Après les nécessaires travaux de mise en conformité, nos enfants pourront s'exercer au maniement de ces « drôles de machines » ; un peu rébarbatives peut-être pour les adultes, mais rapidement familières aux jeunes.

Le plan informatique à l'école prévoit pour l'Ecole de Pujaut, 6 à 7 ordinateurs fournis par l'Education Nationale.

Ils viendront s'ajouter aux trois appareils déjà en service, que la municipalité avait offert à l'école il y a déjà quelques mois, avant le démarrage du projet actuel de l'Education Nationale.

La dépense engagée pour l'achat de ces trois ordinateurs n'a pas été vaine. Mis à part, le fait, qu'elle a permis de commencer plus tôt les exercices ; en augmentant le nombre de machines en service, elle permettra la réalisation d'un petit atelier informatique.

## Associations des Parents d'Elèves

Sous la présidence de Jacques DELEAU, l'Association des Parents d'Elèves a tenu sa première séance le 7 octobre. Une partie de ses membres a été renouvelée, au total 19 personnes unies par le même dynamisme et le même désir de mener à bien leur « mission ».

A l'ordre du jour, plusieurs sujets ont été débattus, et les moments-clés de la vie de nos petits écoliers ont été arrêtés :

— Ils vont pouvoir dès maintenant bénéficier de l'enseignement musical de M. Pascal BONDIS, ce à leur plus grande joie.

NOËL arrive déjà pour notre école et la vie de notre village.

— Au retour des vacances de Noël, la fête continuera pour deux classes de primaires qui partiront à DOURBIES pendant six jours en classe de neige.

Là, les attend une équipe qui leur fera goûter aux joies des sports de neige en même temps qu'à celles de l'informatique.

— L'Association, en prévision de ce départ, a organisé une bourse aux vêtements d'hiver qui, par l'intérêt que certains commencent à manifester, justifie de plus en plus le mal que les organisateurs se donnent pour l'animer.

L'Association remercie la municipalité pour la compréhension et l'aide matérielle qu'elle apporte à la réalisation de ses divers projets ainsi que l'équipe pédagogique en place, et les parents sans l'adhésion desquels, rien ne serait possible.

## COMPOSITION DU BUREAU :

Jacques DELEAU .....	Président
Alain LE GALL .....	Vice-Président
Yannick NIEZGODA .....	Trésorier
Michel BAMBERGER .....	Trésorier Adjoint
Dominique DEFONTENAY .....	Secrétaire
Christiane BORGO .....	Secrétaire Adjointe
Josiane LAMBLIN .....	Secrétaire Adjointe

## LA BOULE PUJAULAISE

\*\*Prochain rendez-vous pour l'Assemblée Générale :  
Fin Janvier 1986

Tout dernièrement, vient d'avoir lieu la remise du Challenge du maître-joueur 1985 et des récompenses pour la saison en présence de nombreux licenciés, sociétaires, sympathisants, du maire ; son premier adjoint ainsi que des représentants de la Commission Sports, que nous remercions très vivement de l'engouement porté à notre sport.

Nous remercions également le directeur du Crédit Agricole de Villeneuve-lès-Avignon pour le Challenge qu'il a offert à notre société.

Après quelques mots de notre président René PARRA ; le maire a effectué la remise des récompenses, challenge maître-joueur 1985 : Marcel GRAND ; 2<sup>e</sup> prix : Jean CAMBE ; 3<sup>e</sup> prix : ex-aequo MM. BARTHELEMY, RIBERI Alain, RICARD et René ABATE.

Une médaille a été décernée aux six jeunes joueurs de notre société qui ont participé aux éliminatoires du Championnat avril 1985.

Un apéritif a clôturé cette cérémonie au cours de laquelle les histoires de Pujaut ont été plus vérifiables que celles de Marseille.